

S'il a renoncé au pouvoir... Mais pour comprendre combien cela est drôle, mettez-vous bien dans l'esprit que M. Wittersheim est après tout l'homme du pouvoir...

Il est impossible d'ailleurs de supposer qu'on ait pu vouloir porter une atteinte quelconque à la dignité du Sénat... L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. Michel Chevalier sur le projet de loi relatif aux modifications des tarifs postaux introduites par la convention additionnelle conclue, le 21 septembre 1863...

M. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUTET remplace M. le président au fauteuil. Le Sénat ordonne, sur le rapport de M. Coullié de Saint-Germain, le dépôt au bureau des renseignements d'une pétition demandant que, pour être admis aux invalides...

Après quelques observations échangées entre MM. Hubert-Delisle, Vitry et Segris, ministre des finances, le Sénat décide que le rapport sera imprimé, distribué et mis à l'ordre du jour de la séance prochaine.

Le Sénat passe encore à l'ordre du jour sur diverses pétitions aux rapports de MM. de Mentue, le vice-amiral Comte de Chabannes, et le général vicomte de La Hitte. La séance est levée.

TRIBUNAUX

Le procès du Journal officiel.

Hier est venu devant le tribunal de commerce de la Seine le procès intenté au gerant du Journal officiel par ses actionnaires, parmi lesquels on compte trois juges au tribunal de commerce.

La chronique spirituelle de M. Sarcey fera connaître à nos lecteurs une bien faible partie du triste héritage que M. Rouher a laissé à ses successeurs.

E. BAUER.

LE GRAND OFF.

Il va bien, le Grand Off, il va bien!

Je viens de passer un tribunal de commerce quatre heures à entendre conter ses hauts faits. Je ne les regrette pas. D'abord j'ai entendu plaider, avec beaucoup de talent, des agréés qui n'ont parlé que de l'affaire en question; et je voudrais bien que cet exemple fût imité de tous les avocats; et puis...

Et puis, dame! j'en ai appris de belles! Quel dommage que M. Rouher ne se soit pas trouvé là! Il se serait amusé! Eh bien! il a eu une fière idée en retirant à l'ancien Moniteur son titre d'officiel et en le transportant au Journal de M. Wittersheim!

C'est du propre! Vous n'attendez pas que j'entre dans le fond du procès.

Il n'est pas terminé, et tandis que, pressé par l'heure, je commence à écrire, le second avocat plaidé encore, et il en faudra encore écouter un troisième. Qui a tort? qui a raison? je n'en sais donc rien et nous reviendrons là-dessus, quand le jugement sera rendu.

Mais, qu'un procès parût arriver devant un tribunal de commerce, c'est déjà un scandale qui sera la honte de l'administration.

Croiriez-vous que les commanditaires, qui composent la société du Grand Off, qui ont souscrit pour en obtenir le privilège, qui par, conséquent, tiennent de l'Etat une mission officielle, qui représentent le pouvoir dans une de ses manifestations les plus importantes, croiriez-vous qu'ils s'accusent les uns les autres, et se jettent mutuellement à la face les accusations les plus honteuses?

Vous, dit l'un des deux partis à l'autre, vous avez reçu des pots-de-vin; là, je vous ai pris la main dans le sac à malverser, et en voici la preuve.

C'est bien à vous de parler, répond l'autre, vous avez voulu me faire chanter.

Vous êtes un misérable!

Et vous donc! vous en êtes au autre!

Voilà les aménités qui se sont échangées, entre ces messieurs, pendant trois heures, par l'intermédiaire des avocats, qui leur ont donné une forme plus parlementaire. Huit ou dix commanditaires demandent la dissolution de la société, prétendant que deux de leurs associés les ont trompés et sont des fripons, avec lesquels il leur est impossible de continuer l'affaire. Les deux autres y résistent, et chacun des deux partis étale les plaies de l'autre, accuse l'administration, qui n'est point en cause, et M. Rouher, d'où est venu tout le mal.

Qu'il y a eu de bons aveux dans ce dialogue de récriminations, on il était bien difficile de distinguer le vrai.

Ecoutez l'avocat de Wittersheim. Mais pour comprendre combien cela est drôle, mettez-vous bien dans l'esprit que M. Wittersheim est après tout l'homme du pouvoir...

Et bien! l'associé de M. Wittersheim a commencé par déclarer que le Gouvernement avait eu le plus grand tort de se faire, dans son propre journal, agent d'annonces. Il a parfaitement avoué que c'était là un privilège monstrueux, et que c'était de cette première faute qu'étaient venus tous les abus dont on se plaignait.

N'admirez-vous pas cette pauvre administration, à qui l'on dit: « Ah! greigneur! ah! scélérat! c'est toi qui nous corromps! si tu ne nous avais pas comblés de faveurs illégales et absurdes, nous n'en serions pas où nous sommes! c'est toi qui nous as ouvert le chemin de l'iniquité! »

Et ce qu'il y a de plus comique, c'est que le reproche est vrai! Oui, c'est sur cette fameuse page d'annonces qu'ont eu lieu les triptogages, d'où est parti le procès. Ainsi l'en-pérur se fait marchand d'annonces; en même temps que ses décrets, ses discours et la prose de ses ministres, il vend les secrets de l'eau des fées, l'éloge du chocolat Perron et le panegyrique de la douce Revalescière; et voilà qu'à l'ombre de son nom, gronille un tas de petits trafics honteux, dont l'éclat fâcheux rejaillit, sinon jusqu'à lui, jusqu'au pouvoir tout au moins, et que déshonore l'idée qu'on s'en fait dans le public.

On n'avait jamais ouï parler de pareils scandales au temps du Moniteur officiel qui savait se respecter lui-même et faire respecter le gouvernement dont il était l'organe.

Est-ce que tout cela peut durer longtemps encore? Un des deux avocats semble s'être posé cette question, à laquelle il a répondu avec une bonhomie charmante.

C'est celui des deux qui plaide contre la demande en dissolution de la société. « Et ne voyez-vous pas, s'est-il écrié s'adressant à ses adversaires, ne voyez-vous pas que la dissolution de notre société, c'est votre ruine tout aussi bien que la nôtre? Est-ce que vous croyez que le gouvernement renouvellera le traité qui nous a été si libéralement signé par M. Rouher? Jamais, au grand jamais. Il fallait, pour que cette affaire passât, un pouvoir éminent, comme était celui de ce temps-là! Mais, aujourd'hui, un ministre n'oserait jamais poser sa signature au bas d'un pareil acte. Non! il ne l'oserait pas.

Ceux qui ont le pouvoir en main profiteront de l'occasion que vous leur offrez de rompre des conventions qu'ils ne peuvent voir qu'avec un sentiment de pudeur et de tristesse... Il est bien entendu que je ne donne pas les paroles exactes; mais je garantis le sens du morceau.

Voilà ce qu'un avocat, parlant au nom d'un homme qui représente le pouvoir, a osé dire de ce même pouvoir qui l'a institué, dont il est une émanation. La vérité de la situation l'a emporté, et il n'a pas calculé la force de ses paroles.

Le public les recueillera. Oui, cela est vrai, il y a dans toute administration de journal une partie qui prête aux mesquineries de trafic. C'est la partie des annonces. Et voilà pourquoi un journal qui est l'organe du Gouvernement devrait en garder ses mains pures.

J'admets que M. Wittersheim ni M. Marlioni, tous les deux mis en cause, n'aient pas commis les indélicatesses qu'on leur reproche, qu'ils n'aient pas reçu des pots-de-vin, à l'insu de leurs co-associés; qu'ils n'aient pas trempé dans ces misérables triptogages, dont la déplorable histoire vient de se dérouler à l'audience; je les tiens pour innocents, puis-que'ils affirment l'être et que la justice n'a point parlé; ce qui est certain, c'est que le journal de César ne doit pas être plus soupçonné que sa femme ou son urine.

Ils gagneront peut-être leur procès, et sortiront indemnes de l'affaire. Mais c'est le Gouvernement qui, comme Gérôme dans son sac, recevra les coups de bâton dont ils auront sauvé leurs épaules.

C'est lui qui sera, comme disent les bons gens, le dindon de cette triste farce. Toute la presse s'est, dans le temps, élevée contre l'exorbitant privilège accordé au Grand Off.

Voilà toutes ses récriminations justifiées. La réalité même a passé ses prévisions les plus noires.

Nous nous tiendrons au courant de cette étrange affaire; et quand il nous sera permis de produire aux yeux du public les révélations qu'elle apporte, soyez tranquilles, nous ne serons pas les derniers à les mettre sous ses yeux.

FRANÇOIS SARCEY.

Les stellers étant fermés à cause de la fête de l'Ascension, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

Chronique locale & départementale

Conseil municipal de Roubaix

Ouverture de la session. Séance du 24 mai. Absents: MM. Duthoit, adjoint; J. B. Ducatteau, A. Prouvost, Dubar-Ferrier, empêchés. Présidence de M. Constantin Descat, maire. M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la session.

Le conseil

Nomme une commission, composée de MM. P. Cailleau, Dellebecq, L. Waline, Ferryneck et Voreux, pour examiner: 1° le compte administratif; 2° le budget supplémentaire de 1870; 3° les comptes et budgets des hospices et du bureau de bienfaisance.

Vote 7 centimes additionnels pour l'instruction primaire et 5 centimes pour les chemins vicinaux. Confirme son vote du 31 mars 1869 relatif à l'emprunt pour les chemins vicinaux.

Adopte le règlement de compte avec M. Prouvost-Delescluse. Ajourne la demande d'un subside supplémentaire pour le théâtre.

Entend le rapport de la commission des finances, présenté par M. Voreux, relativement à différents comptes à régler avec la Compagnie du gaz, et en adopte les conclusions.

Donne son consentement à l'établissement d'une prise d'eau au canal. Charge la commission de la voirie d'examiner la demande de suppression du pont d'Hem.

Renvoie à la commission du compte administratif l'examen des comptes de la distribution d'eau.

Décide que la commission des finances étudiera la question relative à la taxe du pain.

Adopte une proposition de M. le maire pour le remboursement de la moitié des frais de pavage aux propriétaires de la rue des Longues-Haies prolongée.

Renvoie à la commission des finances la demande de subside faite par M. Dominique Rousseau pour son fils Léon.

Adopte les mesures indiquées par 9 rapports de la commission des logements insalubres.

Confère au sieur Jean Delannoy une pension de trois cents francs sur la caisse de retraite des pompiers.

Charge la commission du cimetière d'une demande de retrait de concession de terrain.

Décide que la commission de la voirie examinera les causes d'insalubrité signalées dans la rue de la Croix.

Par décret du 23 mai, les élections pour le renouvellement de la troisième série des Conseils généraux et de la deuxième série des Conseils d'arrondissements, auront lieu les 11 et 12 juin.

Voici, d'après l'Annuaire du département du Nord, la composition de la troisième série pour ce département:

- Avesnes-Sud. — M. Mailliet. Landrecies. — M. Marie-Soufflet. Solre-le-Château. — M. Rouez. Le Quesnoy-Ouest. — M. le baron de l'Epine. Cambrai-Ouest. — M. Lelen. Le Câteau. — M. Seydoux. Douai-Nord. — M. Maurice. Marchiennes. — M. le baron de Bouteville. Bourbourg. — M. de Cousse-maker. Gravelines. — M. Le Camus. Baillet-Sud-Ouest. — M. Plichon. Hazebrouck-Sud. — M. Bieswal. Cysoing. — M. Brame. Lannoy. — M. C. Descat. Lille-Ouest. — M. Victor Saint-Eger. Pont-à-Marq. — M. Ernest Desmoutier. Seclin. — M. Louis Collette. Tourcoing-Sud. — M. Jules Laurent. Condé. — M. L. Renard. Valenciennes-Est. — M. Lemaire. La deuxième série du Conseil d'arrondissement est composée ainsi qu'il suit: Dunkerque-Est. — M. Beck. Dunkerque-Ouest. — MM. Henri Mahieu et Bourbon. Wormhoudt. — M. Dehaene. Baillet-Nord-Est. — MM. Briesval et Plouvier. Baillet-Sud-Ouest. — M. H. de Cousse-maker. Cassel. — M. Desmytère. Cysoing. — M. le comte de Brigade de Kemandt. Haubourdin. — M. Billon. La Bassée. — M. Leroy-Dubois. Lannoy. — M. Telliez. Pont-à-Marq. — M. Louis Vallois. Quesnoy-sur-Deûle. — M. Lambin. Seclin. — M. Van der Straeten-Descat. Clary. — MM. Vatin et Bauchard. Maroing. — M. Millet-Bricout. Sotemes. — M. Decaux. Avesnes-Nord. — M. Davise. Avesnes-Sud. — M. Gustave Paul. Bavai. — M. Coulmon. Bériaimont. — M. Emont. Maubeuge. — M. Walrand. Arleux. — M. Cany. Marchiennes. — M. Morelle. Orchés. — M. Josson. Valenciennes-Est. — M. Bracc. Valenciennes-Nord. — MM. Quillaecq et Blanquet. Valenciennes-Sud. — M. Bultot.

La Chambre de commerce de Lille se réunira le 27 mai, à sept heures du soir. L'ordre du jour de cette séance comprendra les objets suivants:

1. Enquête parlementaire sur le régime économique (questionnaire des voies de transport). Idem de la laine.
2. Projet de jonction de l'Aisne à l'Oise.
3. Communication de M. le vice-consul de Portugal.
4. Enquête administrative sur les travaux publics.
5. Objets divers.

Les tarifs de camionnage des Compagnies de chemin de fer d'abord homologués par l'administration supérieure font loi pour et contre les Compagnies, et il n'est pas permis d'y déroger par des conventions particulières.

En conséquence, la taxe légale reste que conformément aux tarifs, et doit être réclamée par la Compagnie du chemin de fer, alors même que, par une interprétation erronée de leurs dispositions, la Compagnie aurait habituellement perçu de l'expéditeur une somme moindre pour des expéditions antérieures de même nature.

C'est dans ce sens, que la cour de cassation a admis un pourvoi formé par la Compagnie d'Orléans contre un jugement du tribunal de commerce de la Seine au profit de tiers.

Hier ont eu lieu les funérailles de M. le docteur Paquet. Un de ses confrères, M. Lefebvre, a prononcé sur la tombe le discours suivant:

Messieurs, Quand la mort vient à frapper au milieu de ceux qui l'entourent un homme de cœur et d'une intelligence d'élite, c'est un malheur qui doit être considéré comme une calamité publique.

Les hommes de la valeur du docteur Paquet, deviennent, en effet, de plus en plus rares.

Avant que la terre ne recouvre la dépouille mortelle de l'ami, du confrère que nous venons de perdre, permettez-moi de retracer en peu de mots sa vie si bien remplie; nous y retrouverons cet amour du travail et de l'étude, cet esprit d'abnégation et de dévouement, et ces vertus privées de l'homme de bien qui seront à la fois un hommage rendu à celui qui nous quitte, et un exemple précieux à imiter pour ceux qui lui survivent.

Né à Roubaix, en 1813, Félix-Louis Paquet fit ses études au Lycée de Lille, où il obtint des succès marqués, puis il entra à l'école d'instruction militaire.

Doué d'une intelligence peu commune, il se montra de bonne heure dans les examens ce qu'il devait être plus tard.

En 1831, il obtient le prix de botanique de la ville de Lille, et est nommé sous-chef des travaux anatomiques.

En 1832, les blessés du siège d'Anvers réclament les secours d'éèves en médecine. Paquet se dévoue, et son héroïque conduite le fait nommer sous-aide major à l'hôpital de Lyon.

Là, ses connaissances profondes en anatomie lui valent le titre de chef des travaux anatomiques, et il est chargé de donner ses soins aux blessés de l'insurrection d'Avril.

L'étude de la resorption purulente que compliquent les blessures graves est à l'ordre du jour.

Paquet désireux de prendre le titre de docteur, auquel il a droit de prétendre par l'étendue de ses connaissances, profite de cette circonstance pour faire un travail spécial, et le sujet de sa thèse.

Il ne se doutait pas, hélas! alors, notre cher et regretté confrère, que trente-cinq ans plus tard il devait nous être ravi par cette terrible affection!

Pendant qu'il séjourne dans les hôpitaux militaires, il est toujours doux et poli envers ses inférieurs, affable envers ses égaux, plein de tact envers ses supérieurs; et nul doute qu'il n'eût obtenu un rapide avancement, s'il n'eût été appelé dans la vie civile par son oncle le docteur Lespagnol.

Permettez-moi, en passant, Messieurs, de laisser tomber une parole de regret à la mémoire de cet homme de bien, dont tout Roubaix garde encore le souvenir.

M. Lespagnol n'était pas seulement un grand médecin, c'était encore un grand cœur. Absorbé par les soins à donner à une clientèle considérable, il rappela auprès de lui son neveu.

Paquet fait son entrée à Roubaix en 1837. Ses succès dans le service de l'armée l'avaient précédé. De prime saut, il obtient les places de docteur-adjoint à l'hôpital, de médecin des prisons et des asiles, et de médecin du Bureau de Bienfaisance, places gratuites, qu'il remplit avec une telle activité et un tel dévouement, que lorsqu'une décision du conseil supérieur interdit le cumul, l'administration du Bureau de Bienfaisance lui décerne en récompense de ses bons services le titre précieux de médecin honoraire.

Nous sommes en 1846, un souffle funeste se répand sur le corps médical. Le matérialisme envahit toutes les intelligences; les princes de la science prononcent cette doctrine. Paquet, lui, résiste à cette influence délétère. La disette menace la France. Notre classe ouvrière se trouve à la veille d'être décimée par la famine. Non-seulement, il faut pourvoir aux besoins du corps, mais il faut calmer les esprits surexcités par des doctrines subversives. Qui va se charger de cette tâche difficile? Il faut un homme de cœur. Le Conseil municipal jette les yeux sur Paquet. Il met à sa disposition les ressources nécessaires pour la création de fournitures économiques. C'est une partie du programme. — Mais ce n'est que la partie matérielle. — Avec le concours d'âmes généreuses, il fonde la Société de St-Vincent-de-Paul; et, en même temps qu'on distribue les secours, on console pas des paroles bienfaisantes, et, c'est grâce à notre bon confrère que Roubaix est doté aujourd'hui de cet établissement si digne d'intérêt.

Comme si tous les fleaux eussent du nous envahir successivement, nous étions à peine débarrassés de cette disette, que l'épidémie typhoïde fait son apparition dans notre contrée. C'est encore Paquet que nous voyons au premier rang. Sans relâche, il est sur la brèche. Nous le voyons à chaque heure du jour et de la nuit au chevet des pauvres. Mais, lui-même devient la victime de son dévouement, et tombe frappé par l'épidémie. Lorsqu'il se relève, les membres du Bureau de Bienfaisance lui décernent une médaille qui porte pour exergue; REMERCIEMENT ET RECONNAISSANCE.

« Son oncle, le digne docteur Lespagnol,

venait de terminer sa carrière. Pour remplacer dans ses fonctions ce chirurgien en chef de l'hôpital, il fallait un homme dont le dévouement et le savoir fussent bien connus. C'est encore Paquet sur qui tomba le choix de l'administration des hospices.

Vous savez, Messieurs, avec quel zèle infatigable, notre regretté confrère se vouta au service des malades; avec quelle ardeur il fouilla cette mine d'observation et d'expérience, car il avait un esprit essentiellement pratique. Avant-il à exécuter une opération, il était ferme quoique sensible, hardi, mais non téméraire, prompt et sûr dans l'action, car il possédait toutes les ressources de l'art.

Mais, hélas! Messieurs, il faut le reconnaître, et c'est le faible de la nature humaine, il n'est pas ici-bas un homme ayant fait le bien, un homme qui se soit voué exclusivement au bonheur de ses semblables, sans qu'il n'ait été payé d'ingratitude!

Paquet, par sa longue expérience, avait acquis des procédés chirurgicaux qui lui étaient propres; ces procédés, il les mit au service de tous, et les pauvres de Roubaix, qui bénissent sa mémoire, pourraient vous dire mieux que moi, combien ils leur furent utiles. La calomnie pâta l'attaquer, mais elle ne sut jamais l'atteindre.

Le but de son œuvre était un but philanthropique; aussi ne recula-t-il devant aucune démarche pour faire accepter sa doctrine. A Rouen, à Paris, à Porto, à Londres, partout nous voyons nos regrettés confrères la soumettre à la développure vis-à-vis des chirurgiens les plus autorisés, et les distinctions qu'il obtint dans toutes ces villes furent pour lui une douce satisfaction de ses laborieux travaux.

Paquet avait mis au service de toutes les institutions charitables son talent et son dévouement, il avait droit à une récompense extraordinaire, et, sur la proposition de l'administration municipale et du préfet du Nord, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Je viens de vous dire, Messieurs, ce que fut notre ami et confrère Paquet; à ce tableau, je pourrais ajouter sa patience, sa fermeté ainsi que sa tendresse et son dévouement pour sa famille; mais je crains qu'en retraçant toute cette belle vie, on ne me croie plutôt inspiré par ma vive amitié pour celui que nous venons de perdre, que conduit par la vérité elle-même.

Cependant, avant de terminer, laissez-moi, à moi qui fus son ami, vous dire quelques mots du père de famille.

Une des plus nobles joies et des plus grandes consolations de la vie de notre bien-aimé docteur fut le succès de son fils Alphonse. Il suivait ses progrès si rapides avec l'orgueil du père et du savant, quand le mort venant brusquement le séparer de tous ceux qu'il aimait, ne lui laisse entrevoir qu'une partie de son rêve!

Son fils, notre confrère, guidé par les conseils de son vénéré père, sera digne d'un aussi noble héritage; ses titres, qu'encore si jeune, il a su conquérir comme professeur-adjoint à l'école de médecine de Lille, sont un sûr garant de l'avenir qui lui est réservé.

Qu'il nous conserve à nous tous qui fûmes les amis de son père, un peu de l'amitié dont nous étions fiers de l'entourer, et qu'il soit pour nous comme le souvenir vivant de notre cher confrère.

Paquet avait vécu en chrétien, il voulait mourir en chrétien! et, c'est dans la céleste patrie, où ses vertus lui ont fait une place, que nous lui adressons nos derniers adieux.

Adieu, cher ami, adieu!

On nous prie d'annoncer aux membres de la Société d'enseignement mutuel des travailleurs qu'une réunion générale aura lieu dimanche prochain, 29 mai, à sept heures du soir, dans le local provisoire de la rue Pellart.

La seconde séance de littérature anglaise par M. F. Yonge, remise à cause de la fête de l'Ascension, aura lieu le jeudi 2 juin prochain.

Nous apprenons que l'un des frères Delannoy, ces dangereux fraudeurs qui ont acquis une si triste célébrité, a été blessé par un coup de feu dans une lutte qu'ils ont eue à soutenir avec des gendarmes belges sur la frontière. L'un des gendarmes a été blessé par la décharge d'une arme à feu, dont ces bandits étaient toujours porteurs.

La brigade de gendarmerie de Rumes, avait été prévenue que les deux fraudeurs devaient passer la nuit dans le bois de Taintegnies. Un renfort fut demandé à Tournai, et les gendarmes, au nombre de seize, cernèrent le bois vers onze heures du soir. Dans une battue, ils découvrirent les frères Delannoy couchés dans un taillis. Le maréchal-logis commandant la double brigade, somma les deux frères de se rendre, mais ceux-ci répondirent par des coups de revolvers. C'est alors que l'un de ces agents de l'autorité reçut une balle dans l'épaule.

Les gendarmes firent feu sur ces redoutables contrebandiers, Edouard, le plus jeune, s'affaissa, il avait été atteint à la cuisse; l'aîné parvint à s'échapper. L'arrestation d'Edouard Delannoy fut opérée sans peine. On espère que le fugitif ne tardera pas à être aussi arrêté.

Le tribunal correctionnel de Lille a procédé hier à l'examen des affaires suivantes:

Éléonore Delhouzel, âgée de 29 ans, servante, à Roubaix, a dérobé dans le logis de ses maîtres une grande quantité de linge et effets d'habillement. Six mois de prison.

Antoine Deruelle, marchand de lait, deux fois condamné pour falsification, a commis de nouveau le même délit. 300 francs d'amende et affichage du jugement à trente exemplaires et insertion dans deux journaux de Lille.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.